PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale et de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du document d'urbanisme relatifs au projet d'une unité de conversion de cobalt et nickel située sur les communes de Blanquefort et Parempuyre

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 15 décembre 2025 (00h01) au jeudi 15 janvier 2026 inclus (23h59)**, soit durant **32** jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet de création d'une unité de conversion de cobalt et nickel présenté par la société **ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE**.

Conformément à la demande de procédure commune présentée par le porteur de projet, l'intérêt général de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunale de Bordeaux Métropole nécessaire à la réalisation de ce projet sera également soumis à l'avis du public. Les changements à apporter au PLUi concernent l'évolution du zonage avec le reclassement de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du projet en zone US13-5 et la réduction de la marge de recul graphique inscrite le long de la RD209.

Le projet qui consiste en la création d'une unité de conversion de cobalt et nickel pour la construction de batteries de voiture, est soumis à évaluation environnementale et nécessite :

– une autorisation environnementale au titre du régime des installations classées, de la loi sur l'eau et de la dérogation à l'interdiction de destruction des spécimens d'espèces protégées et de leurs habitats ;

– une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole.

En application de l'article R.423-58 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte également sur l'ensemble des constructions projetées dans le cadre du projet, situées sur le territoire de la commune de Parempuyre et de la commune de Blanquefort. En conséquence, il n'y aura pas lieu de procéder à une nouvelle enquête publique au titre du permis de construire afférent à ces constructions, sauf si le projet devait faire l'objet de modifications substantielles à la clôture de l'enquête.

Le responsable du projet est la société ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE (EMME) **43 avenue d'Armagnac 33088 Bordeaux.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Mme Sylvie DUBOIS-DECOOL, directrice générale, à l'adresse mail : sylvie.duboisdecool@emme-sas.com.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 17 novembre 2025, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique. Elle est constituée comme suit :

Président :
Monsieur GERARD Charles, Officier Général spécialisé en logistique opérationnelle 2e Section.

Membres titulaires :
Madame MONDINI Eva, consultante qualité responsabilité sécurité environnement ;
Monsieur CALAND Philippe, Lieutenant-Colonel de gendarmerie retraité.

Commissaire-enquêteur suppléant :
Monsieur BULGHERESI-DESCUILHES Lawrence, directeur de promotion immobilière – Retraité.

Le dossier comprenant la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, ainsi que le dossier de demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole et les avis émis dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale et de mise en compatibilité du document d'urbanisme, sera consultable par le public dans les lieux d'enquête désignés ci-après aux jours et heures habituels d'ouverture :

– Mairie de Blanquefort : 12 rue Dupaty – 33290 BLANQUEFORT ;

– Mairie de Parempuyre : 1 av Durand Dassier – 33290 PAREMPUYRE **(Commune siège) ;**

– Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand: 7 place de la mairie – 33440 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND.

Par ailleurs, le dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet : https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-projet-emme.

De plus, un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, dans le Hall de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 BORDEAUX (horaires 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00) et dans les Maisons France Services du département.

Au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public selon le planning suivant :

*** <u>Commune de Parempuyre</u> :**
– lundi 15 décembre 2025 de 8h30 à 12h00 ;
– mardi 23 décembre 2025 de 13h30 à 17h00 ;
– vendredi 2 janvier 2026 de 13h30 à 17h00 ;
– mercredi 7 janvier 2026 de 8h30 à 12h00 ;
– jeudi 15 janvier 2026 de 13h30 à 17h00.

* **<u>Commune de Blanquefort</u> :**
– mardi 16 décembre 2025 de 15h00 à 19h00 ;
– lundi 22 décembre 2025 de 13h30 à 17h00 ;
– lundi 5 janvier 2026 de 13h30 à 17h00 ;
– samedi 10 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
– jeudi 15 janvier 2026 de 13h30 à 17h00.

*** <u>Commune de Saint-Louis-de-Montferrand</u> :**
– lundi 15 décembre 2025 de 14h30 à 17h30 ;
– lundi 22 décembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
– vendredi 9 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 ;
– jeudi 15 janvier 2026 de 14h30 à 17h30.

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1er jour de l'enquête (15 décembre 2025) et jusqu'à sa clôture (15 janvier 2026) à la commission d'enquête soit :
– par dépôt sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Blanquefort, de Parempuyre et de Saint-Louis-de-Monferrand ;
– par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de Parempuyre (siège de l'enquête), 1 av Durand Dassier – 33290 PAREMPUYRE ;
– par voie électronique sur le registre d'enquête numérique accessible sur le site :
https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-projet-emme ;
– par courriel à l'adresse suivante : ep-projet-emme@democratie-active.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la commission d'enquête lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie de Parempuyre, siège de l'enquête publique. Les observations du public déposées sur les registres d'enquête et celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-projet-emme.

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant le délai **d'un an** à compter de la clôture de l'enquête ans les mairies de Parempuyre, Blanquefort, Saint-Louis-de-Montferrand, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service Procédures Environnementales et Utilité Publique, et sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubriques « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publique-Consultation-du-public-2025 ».

Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE (EMME) pour la réalisation de son projet. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

À la clôture de l'enquête, le préfet de la Gironde soumettra pour avis au conseil métropolitain de Bordeaux Métropole les documents suivants :

- le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal,
- le rapport et les conclusions de la commission d'enquête,
- le procès verbal de la réunion d'examen conjoint.

Le conseil métropolitain de Bordeaux Métropole disposera d'un délai de 2 mois pour se prononcer. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux est compétent pour déclarer le projet d'intérêt général dans le cadre de sa déclaration de projet.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX, ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.